

Compte rendu réunion avec l'association Terre de Moliets et Maâ : Terre 2M  
Salle du conseil le 11 décembre 2020 à 9h

Présents

Mme Danièle Combourieu de l'association Terre2M

Mme Aline Marchand maire

Mmes Chantal Faye adjointe, Francine Crouzet conseillère et Corinne Verdier-Slawinski adjointe

Mr Patrick Laborde 1<sup>er</sup> adjoint

Mme Combourieu présente son association ayant pour but la défense de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine

Le bureau de l'association est représenté ce jour par la présidente ci-dessus nommée et le deuxième représentant Thierry Morand n'a pu se libérer pour assister à la réunion

Mme Combourieu nous précise également en introduction son absence de revendication électorale quand à la prétention d'un éventuel mandat de maire aux prochaines élections

Son parcours professionnel lui ayant suffisamment fourni de satisfactions personnelles

L'association comprend environ une vingtaine d'adhérents

Les questions sont abordées au fil de la conversation :

-Mme Combourieu demande pourquoi certains bâtiments ou sites remarquables ne sont pas inscrits au Patrimoine.

Des exemples de communes voisines sont abordés

En réponse il est proposé d'étudier cette perspective qui pourrait apporter d'éventuelles subventions au titre de travaux de restauration par exemple

- PLUi :

Il est constaté quelques erreurs pour lesquelles Mr Laborde précise qu'elles seront corrigées sur le prochain bulletin du PLUi, il précise aussi que par rapport au PLU de 2012 ,20 hectares de zones non constructibles ont été supprimées.

Mme Combourieu s'inquiète de l'urbanisation excessive du quartier de Maâ.

A quoi il lui a répondu qu'il s'agit de parcelles privées déjà inscrites au PLU précédant le PLUI actuel et seulement mises en vente actuellement après modification de la loi (ALUR) autorisant des surfaces réduites à 500m<sup>2</sup>.

Mme Combourieu explique qu'une action sera menée par l'association pour application de la loi littoral qui devrait passer au-dessus de la loi ALUR qu'elle estime applicable au quartier de Maâ car non considéré dans le bourg pour la continuité d'urbanisation.

- Protection de l'embouchure du courant d'Huchet :

Mme Aline Marchand fait référence aux 11 surfs camps stationnés au camping les Cigales en période estivale et qui contribuent grandement à la dégradation dunaire et de l'embouchure au niveau de la réserve naturelle.

Ces informations ont été remontées au niveau de Macs et de la Préfecture.

Il est souhaité une prise de conscience des organismes de l'état pour intervenir

Avec des actions comme –réglementation des diplômes, réglementation de l'accès à l'embouchure, augmentation de la sécurité, information sur l'environnement à respecter ce qui existe déjà mais n'est pas respecté.

Ces surfs camps génèrent au niveau de la station des nuisances sonores et physiques et des comportements à risque.

La police municipale n'a pas accès dans l'enceinte du camping privé des Cigales.

Au passage on notera la présence d'un seul surf camp au camping St Martin sans problème.

- Environnement :

Afin d'éviter le passage des camions de débardage sur la rue des TEMPLIERS à Maâ.  
Un projet d'empierrement du chemin de la Citadelle rejoignant la route de Pichelèbe est acté  
Et ne dépend plus maintenant que de l'action de la DFCl avec la maîtrise d'ouvrage confiée à Mr Latour.

Mme Combourieu dit qu'elle le contactera.

Mme Combourieu demande des explications sur le centre Cap Fun et son accès.

La réponse est qu'il s'agit d'un centre de vacances privé qui existe depuis les années 80

Un autre accès par la route s'est avéré impossible après étude.

En dernier point est évoqué un accès par une piste cyclable jusqu'à Pichelèbe : cette étude est en cours avec plusieurs hypothèses et des complexités de tracé et de dénivelé si située le long de la route existante par rapport au premier scénario en forêt le long du courant d'Huchet.

- ADS :

L'association Terre2M souhaiterait participer au projet.

L'étude est terminée.

L'association voudrait être informée des démarches entreprises sur le projet ADS et pouvoir consulter les documents.

Ce à quoi il est répondu que les documents seulement aboutis sont consultables sur place à la mairie et que les études non encore abouties ne sont pas consultables.

Une réunion ADS avec les citoyens est prévue dès que possible, elle a été reportée en raison du confinement et des restrictions sanitaires.

Secrétaire de séance

Corinne Verdier Slawinski